



# INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ

L'ordonnance sur la sécurité dans la construction de la ville de Boston vous offre une couche supplémentaire de protections de sécurité au travail !

## TOUS LES TRAVAILLEURS MÉRITENT DE TRAVAILLER DANS UN ENVIRONNEMENT SÛR

- Chaque site doit disposer d'un plan de sécurité du site définissant les protections prévues contre les dangers potentiels.
- Tous les travailleurs doivent participer chaque année à une séance d'orientation sur la sécurité du site qui comprend un examen des dangers et des procédures de sécurité.
- Tous les travailleurs doivent assister régulièrement aux réunions de sécurité avant le quart de travail.
- Tous les titulaires de permis pour les chantiers de construction et de démolition opérant dans la ville de Boston sont tenus de soumettre un affidavit sur le plan de sécurité du site,
- Un coordonnateur de la sécurité du site doit être sur place à tout moment sur les chantiers de construction de plus de 50 000 pieds carrés ou sur les projets de démolition de plus de 4 étages.



## RESSOURCES

### FORMATIONS

La ville de Boston proposera des formations et des ateliers OSHA-30 gratuits pour aider les demandeurs de permis à créer un plan de sécurité du site.

### BROCHURES

Des brochures d'information seront mises à disposition concernant les nouvelles exigences

### WEBINAIRES

La ville de Boston organisera une série de webinaires pour aider à sensibiliser les travailleurs et les titulaires de permis aux nouvelles exigences.

**Pour en savoir plus, scannez le code QR ou visitez [boston.gov/construction-safety](https://boston.gov/construction-safety)**



SCAN ME